

La justice des hommes...

L'Irlande du lointain passé aurait-elle quelque chose de fort à dire à l'homme d'aujourd'hui ?

A notre époque où les droits élémentaires continuent à être bafoués en de nombreux pays, et où, même dans nos pays d'Occident tout est loin d'être exemplaire,

il est intéressant de méditer le corpus de lois qui régissait le comportement des Celtes de ce temps-là... il y a près de 1 500 ans !

« Les lois des brehons » (mot dérivé de breitheamh : juge) étaient très anciennes et furent codifiées en l'an 438.

Citons-en deux lignes directrices :

« Les spéculations qui ne sont pas étayées par des faits n'ont aucune valeur »,

et cette autre réflexion si importante dans toute enquête ou jugement :

« Les interprétations possibles sont multiples ; mais à quoi bon les spéculations inutiles ? Faute d'informations plus précises, vous risquez de déformer les faits pour qu'ils coïncident avec votre théorie ».

Ah ! si au cours des siècles ces principes de base avaient toujours été respectés avec soin, que d'erreurs aux conséquences parfois dramatiques et toujours redoutables auraient été évitées...

Que de malheureux n'auraient pas vu leur vie brisée ou hypothéquée, ainsi que celle des leurs !

La recherche objective de la vérité est première et essentielle.

Aucune autre considération, aucune raison personnelle ou d'Etat ne peut légitimer la moindre entorse.

Nous ne citerons que pour mémoire les intolérables abus et crimes perpétrés par l'arbitraire des tyrans, des rois et autres « puissants »... les lettres de cachet, ou les jugements arrêtés d'avance... les terribles et cruels tribunaux de l'inquisition...

Sans nous arrêter davantage sur « les exécutions » qui ont ensanglanté des révolutions « éliminant les traîtres » ou des innocents désignés à la vindicte populaire (occasions pour certains de régler des « comptes personnels » et de supprimer leurs concurrents en divers

domaines ou objets de leur haine...),

mentionnons également les parodies de procès, les condamnations sommaires ou complaisantes... toutes ces atteintes gravissimes aux droits et à la vie d'êtres humains d'hier et d'aujourd'hui.

Et ce faisant nous sommes bouleversés en pensant à tous ceux qui ont été condamnés à tort.

Si l'on peut espérer que dans nos pays, dits civilisés, la maxime de La Fontaine ne soit plus d'actualité, hélas en de nombreux pays elle est réelle :

« Selon que vous serez puissant ou misérable,

Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir... »

Platon était-il trop pessimiste quand, il y a quelque 2 400 ans, il écrivait :

« Partout dans le monde, il existe un seul principe de justice : l'intérêt du plus fort ».

Même en Occident il n'est pas exclu que des idéologies ou autres considérations n'aient parfois quelque influence... Condamné à tort !

« Dreyfus », diront plusieurs. Oui, mais aussi tant et tant d'autres.

Quand les spéculations, ainsi que le soulignent « les lois des brehons », remplacent la recherche absolue des preuves, quand une enquête est menée de manière subjective,

le danger d'erreur est grand.

Et même si, comme nous le pensons, l'immense majorité des enquêteurs, des juges... font un travail sérieux « en leur âme et conscience », ils peuvent, comme tout humain, se tromper !

L'erreur est humaine, mais pour la victime, c'est terrible.

Il faut certes être lucide : enquêteurs, juges... sont indispensables et doivent être, au nom de tous, les garants du respect des personnes et du droit.

Neutraliser ceux qui portent atteinte à la vie, aux biens, à la dignité des autres citoyens, est un impératif.

Tout laxisme ou négligence en ce domaine est plus que préjudiciable et un ferment de délitement de la société.

Les plus faibles et « les petits » en pâtiront les premiers.

Enquêteurs, juges... ont une tâche

très difficile à accomplir, et beaucoup s'en acquittent avec conscience et humilité, étant dans bien des cas surchargés de travail.

Cependant dans toute société il faut toujours veiller, et la ligne définie par les lois irlandaises du V^e siècle doit être rappelée constamment.

Une véritable démocratie se reconnaît à ce respect constant et scrupuleux de la liberté et du droit de chacun.

En notre siècle où la T.V. joue sur l'émotivité,

où Internet véhicule tant de fausses informations, de ragots, de calomnies...

où les radios ont tendance à privilégier la vitesse à la vérification des nouvelles,

où il est donc de plus en plus difficile de discerner le vrai du faux, la manipulation, de la vérité...

quelle prudence doit être la nôtre !

Tout comme d'ailleurs dans la vie quotidienne, face aux rumeurs, commérages qui sont colportés de-ci, de-là... et dont chacun peut un jour être victime.

Combien ont été, sont ou seront, ainsi « salis », accablés par des propos malveillants, des lettres anonymes, distillant le poison de tristes individus voulant nuire ou se venger !

Face à l'injustice quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne, posons-nous toujours la question :

« Et si c'était toi qui était concerné ?

Ou ton fils, ou ta fille, ou ton père... ta mère... »

C'est ce que le Christ nous rappelle sans cesse dans ces paroles :

« Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent. »

« Aime ton prochain comme toi-même. »